



SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 décembre 2024

Délibération n°2024.12.09 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DIAGNOSTIC ET L'ÉLABORATION DES PLANS DE GESTION DES BERGES ET DES ESPACES NATURELS DE LA SEINE NORMANDE

Date de convocation : 3 décembre 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine-Maritime, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Cyriaque LETHUILLER
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-Marie ROYER
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

Secrétaire de séance : Hugo LANGLOIS

Carte : Compétence gestion opérationnelle de la GEMA lit mineur - Art. 5.2

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	10	6	10	0	0	10
Voix	100	51	100	0	0	100

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normandie

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

syndicat-seine-normande.fr



Exposé des motifs

Pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie GEMA 2023 – 2028 de la Seine Normandie et au regard de ses compétences, le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie souhaitant élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sur des berges et des espaces naturels préalablement identifiés.

Un marché a été attribué à la société EGIS EAU pour répondre à ce besoin sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un montant maximum annuel de 350 000 € HT. Sa durée est d'un an reconductible deux fois.

Le prestataire réalisera les missions suivantes :

- recueil, analyse et rédaction d'une note de synthèse des données existantes d'un site,
- inventaire, analyse, cartographie et rédaction d'une note de synthèse de la faune, de la flore, des habitats naturels d'un site,
- étude des continuités écologiques d'un site,
- description du fonctionnement hydrogéologique et hydraulique d'un site,
- étude bathymétrique et hydraulique,
- description du fonctionnement géomorphologique d'un site,
- étude pédologique d'un site,
- description du contexte réglementaire et foncier d'un site,
- rédaction d'un plan de gestion pour un site.

Dans ce contexte, le Syndicat souhaite solliciter des aides financières à différents financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie, Etat (fonds vert..), Europe ...) selon leur compétence.

Les demandes de subvention se feront dans le cadre de l'exécution de l'accord cadre lors de la mise en œuvre d'un bon de commande pour chaque étude. Les financements sollicités seront dans la limite de 80% du montant du bon de commande concerné. L'accord cadre étant encadré par un montant minimum de 50 000 € HT et de 350 000 € HT annuel.

Au regard du rapport qui précède, il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du syndicat,

CONSIDÉRANT :

- la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande 2023-2028,
- les enjeux liés au diagnostic et à l'élaboration de plans de gestion des berges et des espaces naturels de la Seine Normande,
- l'intérêt de disposer de ces études,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de solliciter des aides financières auprès des différents contributeurs compétents dans le domaine concerné,
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subvention et tous les actes permettant l'obtention et le versement de ces subventions.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20241216-2024-12-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Affichage : 18/12/2024